



RIPISYLVE

R14

RESTAURATION DE LA SCARPE CANALISÉE

Masse d'eau AR48 la Scarpe canalisée amont
Communes de Arras, Saint-Nicolas-lez-Arras, Saint-Laurent-Blangy
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine d'Arras
Maître d'œuvre : CARICAIE
Propriétaire : Etat
Gestionnaire : Communauté Urbaine d'Arras
Années : 2009 - 2012

Contexte hydromorphologique

Un diagnostic morphologique et écologique des berges a été réalisé en 2008 sous maîtrise d'ouvrage de VNF. Il concluait à un intérêt écologique faible sur les 2 rives du aux berges verticales que sont les palplanches métalliques. Le couvert végétal est limité à la partie de la berge non protégée et présente donc un nombre limité d'espèces. Seule la faune en place présente une forte diversité liée à la présence de la voie d'eau. La diversité floristique est faible en raison des protections lourdes utilisées. Les espèces dominantes sont les plantes hydrophiles. Elles colonisent l'ensemble de la berge, de la zone d'interface avec l'eau jusqu'en bordure du chemin de halage.

Etat Physico-chimique

Température	Très bon
Acidification	Très bon
Bilan O ₂	Très bon
Nutriments	Mauvais
ETAT PHYSICO-CHIMIQUE	MAUVAIS

Station de mesures n°036000 à Fampoux sur la Scarpe canalisée, Agence de l'Eau Artois-Picardie, ONEMA et DREAL, 2010-2011

Etat Biologique

Indice Biologique	Note	Classe d'état
IBGN	Pas de données	
IBD	14,1	Bon
IPR	Pas de données	
ETAT BIOLOGIQUE		BON

Station de mesures n°036000 à Fampoux sur la Scarpe canalisée, Agence de l'Eau Artois-Picardie, ONEMA et DREAL, 2010-2011

PLAN DE FINANCEMENT

Montant de l'opération	1 282 970 €
Etudes écologiques et maîtrise d'oeuvre	129 779 € _{HT}
Plan de financement en € HT	- Agence de l'Eau : 81 711 - Communauté Urbaine d'Arras : 11 214 - FEDER : 36 854
Travaux	1 153 191 € _{HT}
Plan de financement en € HT	- Agence de l'Eau : 576 595 - FEDER : 576 596

Quelques chiffres :

Linéaire de défenses de berges restaurées : 1 760 m
 Surface créée d'une roselière : 1 450 m²

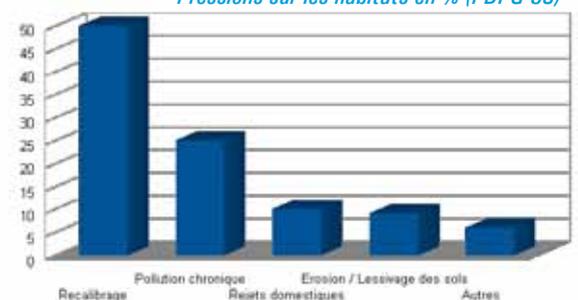
CONTEXTE ADMINISTRATIF

- Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau au titre des rubriques 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0 de la nomenclature du décret 2006-881 du 17 juillet 2006. Arrêté préfectoral en date du 12/08/2011
- Convention relative à l'expérimentation de la gestion, de l'aménagement et de l'exploitation de la Scarpe Supérieure canalisée d'Arras à Fampoux à compter du 01/01/2012



Contexte piscicole de la Scarpe

Pressions sur les habitats en % (PDPG 59)



(FDAAPMA 59,2005)

Enjeux piscicoles

Espèce repère	Brochet
Composition du peuplement	Able de Heckel, ablette, anguille, bouvière, brème bordelière, brème, brochet, carpe commune, chevesne, épinouche, épinouche, gardon, goujon, grémille, loche franche, perche, pseudorasbora, rotengle, sandre, tanche, vandoise.
Etat fonctionnel	Dégradé

(PDPG 59, 2005)

Enjeux et objectifs

Les aménagements projetés visent à développer et valoriser le potentiel écologique de cette section de rivière canalisée pour atteindre le bon potentiel écologique en 2021.

Le projet consiste à aménager les berges et ripisylves associées par des techniques issues du génie « végétal » mixte.

De manière générale, les berges artificielles rendent la Scarpe peu favorable à la diversification des habitats et réduisent les échanges entre le milieu terrestre et aquatique. L'objectif est d'améliorer l'écologie de la voie d'eau en restaurant l'interface entre la berge et la voie d'eau qu'est la rivière Scarpe canalisée.

Le contexte

La Scarpe Supérieure Canalisée est un cours d'eau artificialisé depuis le 16ème siècle. Elle est navigable sur un linéaire de 24 km. Cette artificialisation se présente sur les communes concernées par des aménagements de berges de type « palplanches métalliques ».

La vallée de la Scarpe constitue un corridor biologique d'importance régionale au sein de la plaine d'Arras très appauvrie en espaces naturels. Les marais connexes font partie intégrante de ce corridor. (voir fiche n°F05, Marais de Fampoux).

Actions et travaux

Afin de répondre à ces objectifs, les aménagements de berges suivants proposés par la maîtrise d'œuvre ont été réalisés en plusieurs étapes :

1. Suppression des protections de berges inappropriées (palplanches)
2. Retalutage des berges en pente douce
3. Stabilisation de berges par des techniques adaptées selon les contraintes hydrauliques :
 - protection de berge par boudins d'hélophytes sur les secteurs avec faible contrainte hydraulique,
 - protection de berge par technique mixte avec matelas gabion associée à une géonatte végétalisée ou gabion frontal associé à une géogrille de renforcement sur risberme basse, sur les secteurs à plus forte contrainte hydraulique.
4. Restauration d'une ripisylve :
 - éradication des espèces invasives,
 - ensemencement simple des aménagements,
 - restauration des boisements par plantation de saules blancs, avec une gestion en têtard,
5. Aménagement dirigé d'accueil du public,
6. Aménagement d'une lagune en qualité d'annexe alluviale.

Les aménagements permettent de concilier l'usage économique de la voie d'eau, la navigation de commerce et de tourisme notamment, les loisirs associés et la valeur écologique.



Avant, pendant et après travaux (berges végétalisées)

Résultats

Ces aménagements ont contribué à améliorer l'état écologique des berges et les potentialités d'accueil des espèces floristiques et faunistiques inféodées aux zones humides.

Concernant le milieu aquatique, les aménagements de berges en pente douce, la création de risbermes basses, de lagunes, vont permettre d'accentuer et de diversifier les habitats, de reproduction et de croissance de la faune.

Perspectives

Ces aménagements visent à diversifier les habitats, qu'ils soient aquatiques ou terrestres.

Concernant la flore, les aménagements feront l'objet d'un suivi écologique de manière à évaluer leur efficacité.

Concernant la faune piscicole, des pêches électriques seront réalisées par la FDAAPPMA du Pas-de-Calais qui apporte son assistance à la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Il est prévu d'associer le CRPF pour recueillir des propositions de plantations supplémentaires afin de compléter les aménagements réalisés.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

Communauté Urbaine d'Arras : Mme FLEURQUIN - 03.21.21.87.00
FDAAPPMA 62 : J. BOUCAULT - 03.21.01.64.03
Agence de l'Eau Artois-Picardie : S. JOURDAN - 03.27.99.90.00